

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire le 04 décembre 2024 à 19h sous la présidence de Monsieur le Maire, Raymond DEGRYSE.

Étaient présents : Mesdames Margarida RODOT, Joëlle COURTOIS, Nelly CHARDON, Messieurs François COLLET, Julien THOMINET et Marc LEPECHON.

Absents excusés :

- Michel HUET, sans pouvoir.
- Aline CHARDON pouvoir à Julien Thominet.
- Michaël BERTRAND pouvoir à Nelly Chardon.
- Yves Erfort, pouvoir à Raymond Degryse.
- 

Secrétaire de séance : Nelly CHARDON

Un point est ajouté : délibération crédits budgétaires chapitre 65

**1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 16.10.2024**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2ème point de l'ordre du jour : Nomination de délégués du Syndicat départemental des Eaux de l'aube (SDDEA) et Commission logistique bâtiments de la 3CVT**

L'actuel Syndicat moulin des fées est repris par le SDDEA, qui gèrera l'eau des communes, dont Venouse.

Il nous faut élire :

Deux personnes pour le SDDEA.

A l'unanimité, sont élus

- Raymond Degryse titulaire
- Michaël Bertrand suppléant.

La 3CVT nous demande 2 délégués pour une commission nouvellement créée :

Deux personnes pour Commission logistique, bâtiments et informatique

A l'unanimité, sont élus

- Raymond Degryse titulaire
- Joëlle Courtois suppléante.

**Ce point fait l'objet de la délibération 2024\_04\_12\_1**

**3ieme point de l'ordre du jour : Fermage**

Un titre de recette sera adressé à notre locataire pour 1 hectare 50, calculé selon l'indice départemental 2024 définie par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche.

**Ce point fait l'objet de la délibération 2024\_04\_12\_2**

**4ieme point de l'ordre du jour : Photocopieur**

Trois devis ont été demandés pour une location d'une durée de cinq ans.

Il s'agit de Koesio, Konica et Oxo

Pour celui d'OXO, le matériel est neuf et non reconditionné, impression laser, sa garantie d'intervention pour réparation est de 48h et son tarif intéressant. Celui-ci a donc été retenu par l'ensemble du conseil municipal.

**Ce point fait l'objet de la délibération 2024\_04\_12\_3**

**5ieme point de l'ordre du jour : CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**

La commission locale reverse la somme de 41142€ par an pour 2024, en mensualités, à la commune.

**Ce point fait l'objet de la délibération 2024\_04\_12\_4**

**6ieme point de l'ordre du jour : Délibération investissement**

Une délibération est prise, dans l'attente du vote du budget en avril 2025, afin de permettre les dépenses d'investissement qui interviendraient avant celui-ci, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'année en cours.

Délibération votée à l'unanimité.

**Ce point fait l'objet de la délibération 2024\_04\_12\_5**

**7ieme point de l'ordre du jour : Délibération crédits budgétaires chapitre 65**

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régler les dernières indemnités de l'année pour les élus. Actuellement les crédits sont insuffisants pour régler ces dernières

Chapitre 11 : article 605 : -2000

Chapitre 65 : article 65311 : +2000

**Ce point fait l'objet de la délibération 2024\_04\_12\_6**

**DM n°1**

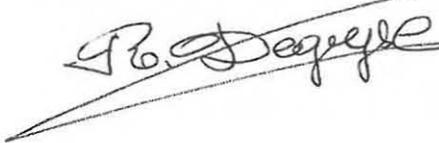
**8ieme point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- La mairie a reçu une proposition d'achat de la parcelle où se trouve l'antenne téléphonique. Celle-ci est refusée par l'ensemble du conseil municipal.

- Par convocation, une réunion à la Préfecture s'est tenue le 20 novembre 2024 pour toutes les communes concernées par un projet de panneaux photovoltaïques. Notre dossier avec l'entreprise URBASOLAR est en bonne voie et correspond tout à fait aux visions du Préfet.
- Une taille du marronnier sur le contour du Foyer Municipal a été effectuée pour faciliter le passage.
- Trois entreprises d'élagage ont été contactées pour intervenir sur l'aire de loisirs. Nous sommes dans l'attente de leurs devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.

Le Maire  
Raymond DEGRYSE



La secrétaire de séance  
Nelly CHARDON

